

concernant l'ordre public. C'est pourquoi il est temps, il me semble, d'essayer ensemble de régler ce problème.

**Des voix:** Bravo!

**M. Allmand:** J'espère que les déclarations du député de Calgary-Nord et du chef du Nouveau parti démocratique n'indiquent pas qu'ils se refuseront à chercher avec nous une solution.

**M. Woolliams:** Que voulez-vous dire?

**M. Allmand:** J'ai l'impression que le député de Calgary-Nord estime que ce comité ne peut rien faire parce que tout a été décidé d'avance. Je lui dis sincèrement qu'il n'en est rien. Je pourrais discourir de cette façon, je le suppose, pendant des mois et des années sans jamais convaincre l'opposition officielle ni le NPD qu'il y a eu un problème au Québec. Je crois qu'ils n'en démordront jamais.

**M. Bell:** Pourquoi avez-vous tant attendu?

**M. Woolliams:** Pourquoi vous a-t-il fallu sept ans pour faire quelque chose?

**M. Allmand:** C'est le dilemme de l'opposition. Si le gouvernement agit parce que l'État est menacé, ou que la menace se précise à un degré alarmant, les oppositionnels nous blâment. Dans le même souffle, ils demandent pourquoi nous n'avons pas agi plus tôt. Je suppose qu'ils veulent savoir pourquoi nous n'avons pas présenté des mesures spéciales à la suite des attentats à la bombe et autres incidents. Dois-je conclure de leur attitude qu'ils auraient invoqué la loi sur les mesures de guerre plus tôt, ou adopté une loi spéciale?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Allmand:** L'attitude de l'opposition est difficile à comprendre. Je serai très content si les députés de Calgary-Nord, de York-Sud, d'Egmont et, en fait, tous les députés du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique continuent de parler ainsi. J'espère qu'ils tiendront ferme jusqu'aux prochaines élections et qu'ils continueront de faire valoir les arguments qu'ils ont invoqués aujourd'hui. Je sais qu'ils sont sincères et qu'ils persévéreront dans cette voie.

J'invite le député de Calgary-Nord à assister à une assemblée électorale dans ma circonscription. Je voudrais l'entendre y prononcer le même genre de discours qu'il a fait à la Chambre, cet après-midi. Nous apprendrions alors sûrement quels sont ceux qui le croiraient à Montréal et au Québec quand il leur dirait que nous n'avons pas besoin de ce genre de mesure pour venir à bout d'une crise pareille. On verrait bien qui le croirait quand il déclarerait qu'il n'y a rien à craindre, même s'il s'est produit des attentats à la bombe tous les dix jours pendant sept ans, des vols de dynamite et l'enlèvement de deux hommes, dont un a été assassiné. J'espère qu'il viendra prononcer un discours semblable, et que d'autres députés du parti conservateurs l'accompagneront.

La question est grave. Tous mes collègues ne sont pas du même avis. Voilà une affaire dont devraient s'occuper le Parlement et la population du Canada. J'espère qu'il se trouvera assez de gens de bonne foi à la Chambre pour

[M. Allmand.]

examiner cette question dans le but de présenter le projet de loi qui s'impose. Il se peut que le comité conclue à la fin de ses réunions qu'il n'est pas nécessaire de modifier notre législation. Du moins, les problèmes auront fait l'objet d'un examen et d'une étude approfondis, et nous aurons eu l'occasion de traiter des séquelles de la crise de l'automne dernier...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît.

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### LES TRANSPORTS AÉRIENS—LA PIRATERIE—LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE LA HAYE—LE CODE CRIMINEL

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, la journée a été longue pour nombre d'entre nous. J'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau) au sujet de la convention de La Haye concernant tout obstacle illégal à l'utilisation d'un avion commercial. Sauf erreur, le Canada et d'autres pays ont signé cette convention et ont décidé qu'une loi quelconque fondée sur cet accord serait adoptée par divers pays du monde. En vertu de cette loi, tout obstacle illégal au fonctionnement normal de l'avion constituerait un délit.

J'ai demandé au premier ministre pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé au Parlement de ratifier la convention approuvée par le Canada? Cette approbation n'a pas été présentée au Parlement et n'y a pas été approuvée.

• (10.00 p.m.)

J'ai demandé au ministre de la Justice (M. Turner), à diverses reprises, quand il se proposait de présenter un projet de loi sur la piraterie aérienne. Il a déclaré franchement qu'il y avait des difficultés d'ordre juridique. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je demande au ministre de la Justice, qui encore une fois est à la Chambre ce soir, de me dire quelles sont ces difficultés d'ordre juridique. Il paraît que le premier ministre n'a jamais oublié qu'il fut ministre de la Justice du pays, et maintenant qu'il est premier ministre il a déclaré au ministère de la Justice que rien ne devait se décider maintenant. Tout ce que je veux savoir, c'est qui dirige le ministère de la Justice, le premier ministre ou le ministre de la Justice?

Maintenant qu'il y a eu un acte de piraterie et une tentative de piraterie au Canada, il est temps, il me semble, que le gouvernement nous présente la Convention de La Haye et la fasse approuver par le Parlement. On pourrait peut-être présenter un projet de loi dans le sens de mon bill privé. J'aimerais entendre le ministre de la Justice ce soir. J'aimerais qu'il nous dise pourquoi il hésite à propos de cette mesure législative. Va-t-il encore une fois se laisser dominer par le premier ministre en ce qui concerne le ministère de la Justice?